



Rupture engagement militaire

Par **PVID**, le **21/01/2010** à **21:53**

Bonjour,

Mon fils de 21 ans a décidé il y a 6 mois de rompre sa prolongation d'engagement militaire. Après 3 ans en fonction il avait re signé un engagement de deux ans et avant la fin de son 1er contrat il a voulu annuler le second engagement. Après avoir effectuer les démarches nécessaire, compte rendu déposé il y a 6 mois, il n'a plus eu de nouvelles. Mais d'après ce que j'ai lu sur le site. Les dossiers ont l'habitude de s'égarer dans l'administration. Et puis il y a quelques semaines son dossier est réapparu et transféré à Paris, mais avec un avis défavorable à sa demande. La aussi, j'ai vu qu'il n'était pas le seul dans ce cas. Donc que peut-on faire? Il est vraisemblablement plus facile de s'engager dans l'armée que d'en démissionner. Quel employeur peut refuser la rupture d'un contrat de travail ou une démission? C'est décourageant, ce jeune qui veut passer à autre chose, est prisonnier de ce système. Il déprime, et pense au pire. Je me fais vraiment beaucoup de soucis pour lui. Merci de me faire connaître si certains ont abouti dans leurs démarches.

Par **pacifique**, le **26/01/2010** à **16:10**

Le cas de votre fils est un cas parmi de très nombreux autres. Essayez de vous rapprocher de l'association de défense des militaires "adefdromil.org".

Néanmoins, pour se dégager de l'armée en cours de période d'engagement, est presque illusoire, tant la réponse des autorités relève du mystère.

Mais qui n'essaie rien, n'a rien.